



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 39799

Texte de la question

M Jean Briane attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation actuelle des infirmieres et infirmiers liberaux au regard de l'amelioration et de l'adaptation necessaire de la nomenclature des actes et des tarifs actuellement pratiques et de la revalorisation globale de cette profession reconnue en tant que telle. Celle-ci constituant un maillon indispensable dans la politique de sante en France, il lui demande les mesures envisagees par le Gouvernement, dans un proche avenir, pour une meilleure adequation entre les niveaux de qualites, de qualifications et de competences exigees de ces personnes du service de sante et la remuneration des services rendus aux malades et a la collectivite par les infirmieres et infirmiers liberaux dans l'exercice de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39799

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1944